

GREEN LINK

TROPHEE des JARDINS en PRISON

1ère EDITION du TROPHEE GREEN LINK des JARDINS en PRISON - 2021



Historique

En 2018, le fonds de dotation Green Link et l'ANVP mettaient en place un partenariat pour promouvoir la pratique des jardins dans les prisons françaises à travers la parution d'un Livre Blanc « Des jardins pour les prisons » réalisé en étroite relation avec l'administration pénitentiaire.

Ce Livre Blanc fait un bilan des initiatives ayant déjà été prises dans ce domaine et met en valeur leurs bienfaits, pour les personnes détenues elles-mêmes comme pour le personnel pénitentiaire.

Quatre objectifs étaient poursuivis :

- Présenter un panorama des jardins en prison existants en France et des pratiques mises en œuvre pour les créer.
- À travers de nombreux témoignages, prendre la mesure des bénéfices apportés par ces jardins à toutes les parties prenantes.
- Identifier les meilleures pratiques et fournir des pistes et conseils pour en faciliter la mise en œuvre.
- Formuler sept propositions pour favoriser le développement de cette pratique dans les établissements pénitentiaires.

« Le jardin est une bonne thérapie contre soi-même »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Quand on est en détention, on est morcelé, «en pièces». La pratique du jardinage permet de rassembler ce qui a été bouleversé et de relier le présent avec le vécu précédent. »

Personne détenue, Centre de détention de Mauzac

« Les personnes détenues sont souvent dans l'instantané et le jardin leur prouve que la patience amène à un résultat. »

Personnel, Maison d'arrêt quartier femmes à Nantes

Dans le cadre de ce Livre Blanc, des références ont également été prises auprès de pays anglo-saxons où cette pratique est plus largement répandue, avec succès. Et la découverte du concours annuel anglais, le « **Windlesham Trophy** », une récompense convoitée aussi bien par les personnes détenues que par les établissements et leurs équipes, a enthousiasmé l'ensemble des parties prenantes de ce livre.

Ce concours récompense depuis 1983 le plus beau jardin en prison. Il a été imaginé pour encourager les personnes détenues à développer des aptitudes telles que le sens de l'effort, la patience et l'excellence. Les bienfaits remontés par les établissements sont nombreux : en

embellissant l'environnement des personnes détenues, les jardins ainsi créés contribuent à réduire la violence et améliorer le climat psychologique au sein des établissements qui les ont autorisés.

Ils permettent aussi l'acquisition de connaissances en horticulture, favorisant ainsi la réinsertion professionnelle des personnes détenues.

Green Link, qui n'entendait pas en rester à la publication du Livre Blanc, a décidé de dupliquer ce concours en France et de créer le **Trophée Green Link des Jardins en Prison**, toujours en partenariat avec l'ANVP et l'Administration Pénitentiaire.

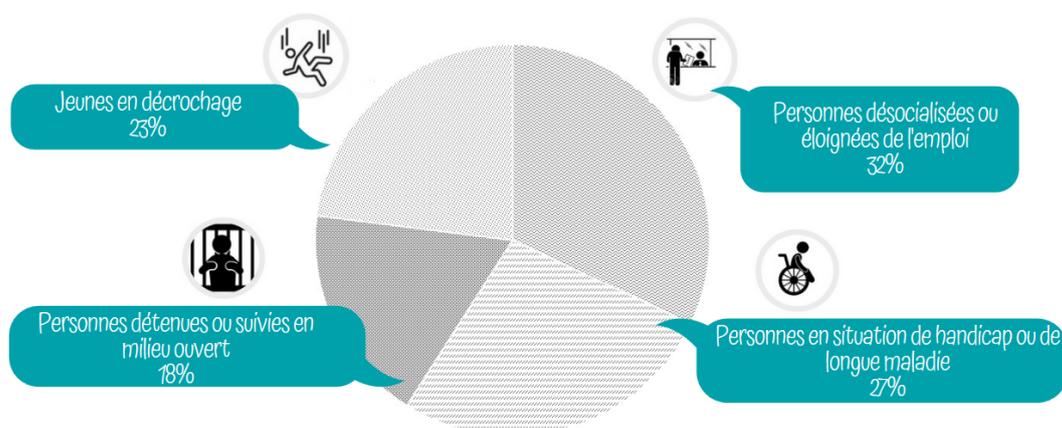
La première édition de ce Trophée aura donc lieu en 2021.

A propos de Green Link

Créé en 2013 par Dominique du Peloux, le fonds de dotation Green Link est né de la conviction profonde que la nature est un lieu privilégié pour mettre en œuvre des actions de réinsertion sociale et professionnelle.

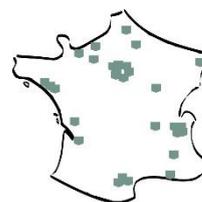
Sa mission est tournée vers la réinsertion de jeunes en difficultés, de personnes détenues ou suivies en milieu ouvert, de personnes éloignées de l'emploi, ou encore de personnes handicapées ou touchées par la maladie.

Répartition des bénéficiaires :



Sa vocation est d'identifier, de soutenir et d'accompagner des associations dont les projets sont menés dans le cadre d'un milieu naturel et qui œuvrent auprès de ces publics fragilisés pour leur permettre de retrouver l'estime de soi et si possible le chemin d'une vie professionnelle.

Au 31/12/2019 :  30 projets soutenus  647.500€ de dons



Répartition des projets :



Modalités du concours

🔧 Objectif :

- Encourager la création, l'embellissement et l'extension des jardins en prison
- Favoriser la pratique du jardinage et du maraichage dans les établissements pénitentiaires

🔧 Prix :

Le Trophée sera composé de 4 prix pour un montant total de 7 000 euros. Le jury désignera 2 lauréats pour chacune des 2 catégories suivantes :

- Catégorie « **jardin en projet** » ⇨ 1^{er} prix : 2500€ ; 2^{eme} prix : 1500€
- Catégorie « **jardin existant** » ⇨ 1^{er} prix : 2000€ ; 2^{eme} prix : 1000€

🔧 Critères :

Plusieurs critères seront pris en compte pour la désignation des gagnants, on peut citer notamment :

- ✓ Esthétique générale du jardin
- ✓ Diversité des espèces et variétés présentes dans le jardin
- ✓ Originalité /innovation/ créativité du jardin
- ✓ Nombre de personnes détenues impliquées dans l'entretien du jardin
- ✓ Production maraîchère et de plantes aromatiques
- ✓ Ancienneté du jardin
- ✓ Respect de la biodiversité / Présence d'animaux (poissons, poules, abeilles)

🌱 Jury :

Le jury sera composé de 6 personnes réparties de la manière suivante :

Membres fondateurs : Green Link (2 personnes)
ANVP (1 personne)
DAP (1 personne)
Invités d'honneur : Jardinier professionnel (1 personne)
Membre de la FFNJS* (1 personne)
*Fédération française Nature, Jardins et Santé

🌱 Calendrier :

21/06/2021 : Lancement du concours et diffusion dans les établissements par l'AP
Relais par l'ANVP les autres associations intervenant en prison
15/09/2021 : Clôture des candidatures
30/09/2021 : Pré-sélection des finalistes par Green Link
15/10/2021 : Désignation des gagnants par le jury
Octobre/novembre : Remise des trophées*

*versement du prix au plus tard le 31/12/2021

🌱 Candidature :

La fiche d'inscription et les photos devront être envoyées au plus tard le 15/09/2021 à l'adresse suivante : desjardinspourlesprisons@green-link.org
Cf Règlement